

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 5-6: Exploiter l'eau

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES *sia*

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

LA RÉVISION DE LA NORME SIA 118

La norme révisée SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* est valable depuis le début de l'année. L'article ci-après détaille les modifications apportées à cette base contractuelle essentielle pour la branche de la construction en Suisse et les raisons qui ont poussé la commission à renoncer à une révision totale de la norme, même après 22 ans d'existence.

Datant de 1977, la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* est la norme contractuelle de référence pour la branche suisse de la construction. Elle est largement considérée comme équilibrée et comporte un certain nombre d'articles ayant donné lieu à une jurisprudence des plus hautes instances. Au cours de ses trente années d'existence, elle n'a subi que deux modifications mineures : en 1991, les dispositions sur le « Délai de garantie » ont été précisées dans trois notes de bas de page, puis en 1995, le terme « ICHA » a été remplacé par « Taxe sur la valeur ajoutée » lors de l'introduction de cette dernière. D'autres développements du droit des contrats pour la construction n'ont en revanche pas été intégrés à l'édition 1977/91, notamment la législation sur les marchés publics (LMP, AIMP), le retrait de la norme SIA 117 *sur la mise en soumission et l'adjudication de travaux et de fournitures pour des travaux de construction* (procédure de soumission) et celui du règlement SIA 153 *des concours de génie civil*, le remplacement quasi général de la méthode des pièces justificatives par celle de l'indice spécifique d'ouvrage pour le calcul du renchérissement ainsi que la garantie de la qualité. En novembre 2005, la commission centrale des normes et règlements (ZNO/CNR) a mandaté la commission SIA 118 pour réévaluer la norme SIA 118 (1977/91), déterminer les mises à jour nécessaires et soumettre une requête en révision. La CNR a en outre précisé que l'équilibre entre les intérêts des maîtres d'ouvrage et ceux des entrepreneurs, comme point fort de norme SIA 118, devait être préservé. L'objectif n'était donc pas de procéder

à une révision totale, mais à une rénovation douce ménageant l'articulation et le contenu d'une norme ayant fait ses preuves.

LES MODIFICATIONS

– Articulation : la norme SIA 118 (2013) reprend la numérotation des articles de l'édition 1977. Les art. 69 à 82 concernant le calcul du renchérissement par la méthode des pièces justificatives ont été abrogés sans être remplacés.

– Délai de dénonciation : le changement le plus évident est le remplacement du terme « délai de garantie » par celui de « délai de dénonciation des défauts ». On a ainsi tenu compte de la nécessité d'éviter toute confusion entre le délai de garantie et le délai de prescription.

Le cautionnement solidaire pour la responsabilité des défauts doit être fourni pour une durée de deux ans (délai de dénonciation des défauts), jusqu'à ce que les défauts signalés avant l'expiration du délai de dénonciation aient été complètement éliminés. L'énoncé en note de bas de page dans la précédente édition (1991) est ainsi repris dans le texte lui-même. Cette décision est une réponse de compromis à la vieille querelle entre juristes sur l'interprétation de l'art. 181 al. 3 de la norme, quant à la durée de deux, cinq, voire dix ans appliquée à l'obligation de cautionner. La pratique montrera comment les entrepreneurs mettront en œuvre la nouvelle disposition avec leurs banques, leurs assureurs et, nouvellement, leurs organisations professionnelles comme cautions.

Les montants minimaux et maximaux de la retenue et du cautionnement solidaire ont été adaptés au renchérissement enregistré depuis 1977.

– CGC : en cas de contradictions avec la norme SIA 118, les conditions générales pour la construction (CGC-SIA) ne prévalent comme conditions contractuelles que si les dispositions divergentes sont mentionnées comme telles dans le texte du contrat (point 0.2 de toutes les CGC-SIA).

– Calcul du renchérissement : la principale modification matérielle concerne le mode de calcul du renchérissement. Comme les méthodes indicielles prévalent aujourd'hui (p. ex. indice spécifique d'ouvrage MIS, indice des coûts de production ICP, méthode para-

métrique MP) alors que celle des pièces justificatives (MPJ) a pratiquement perdu toute pertinence dans les contrats d'entreprise actuels, la nouvelle norme se borne à énumérer les différentes méthodes, dont l'application est réglée par la nouvelle série de normes SIA 121 à 124. Le mode de calcul du renchérissement retenu et l'application de la norme correspondante doivent être précisés dans le contrat. Le nouveau formulaire SIA de contrat d'entreprise a été adapté en conséquence.

– Taxe sur la valeur ajoutée : la question de savoir comment interpréter le prix offert par une entreprise sans précision quant à la taxe sur la valeur ajoutée a été tranchée dans le sens des usages de la branche, selon lesquels la taxe est réputée non comprise dans l'offre.

– Articles éventuels : les articles éventuels qui doivent être considérés dans l'établissement du montant de l'offre doivent être spécifiés comme tels dans le descriptif. Cette disposition concerne en priorité la passation des marchés publics.

– Gestion de la qualité : les exigences applicables à la qualité et à son contrôle doivent être précisées dans le dossier d'appel d'offres. La substance bâtie existante est assimilée au sol de fondation : le maître de l'ouvrage doit en vérifier la constitution et en préciser les caractéristiques essentielles dans le dossier d'appel d'offres.

Les autres modifications sont de nature accessoire et souvent liées à de nouvelles notions légales (p.ex. sites contaminés, règles spécifiques à l'organisation de chantier)

UNE RÉVISION EN DOUCEUR JUSTIFIÉE

La norme SIA 118 révisée (2013) reflète la volonté de toutes les parties au contrat d'entreprise d'actualiser la norme pour continuer à l'appliquer comme fondement contractuel reconnu.

Quant à savoir si cette révision légère justifiait la publication d'une nouvelle édition SIA 118 (2013), la commission y a clairement répondu par l'affirmative. La nouvelle mouture reflète la pratique contractuelle actuelle dans la construction. On ne saurait en outre négliger le fait que la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a formellement signalé à la commission que la norme SIA

118 (2013) serait pour l'essentiel appliquée telle quelle par les maîtres d'ouvrage publics. Sans révision, la KBOB aurait probablement édicté des conditions générales de son cru pour la construction publique, ce qui aurait considérablement affaibli la portée de la norme SIA 118. En fin de compte, le fait que la présente révision ne soit qu'un léger remaniement peut être considéré aussi comme la confirmation de la version actuelle de la norme contractuelle SIA 118 et comme le souhait de poursuivre dans la droite ligne d'une tradition éprouvée. Dans le même temps, la solidité de cette base essentielle du contrat d'entreprise dans le secteur suisse du bâtiment ne doit pas nous aveugler : la complexité croissante des étapes de la construction et du nombre de parties impliquées alourdit l'élaboration d'une norme contractuelle acceptable par toutes les parties.

Hans Rudolf Spiess,

président de la commission SIA 118, www.baurecht.ch

Diffusion de la norme SIA 118 (2013)

Commande de la norme SIA 118 (2013), 72 pages, A4, 180 Fr., à l'adresse : www.webnorm.ch

RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE DES NORMES 1/2013

Lors de sa première réunion de l'année, la Commission centrale des normes (ZN) a entériné la publication de la révision du cahier technique SIA 2001 *Isolants thermiques – valeurs déclarées de conductivité thermique*. Il est possible de déposer un recours contre cette validation auprès du comité de la SIA d'ici au 31 mars 2013.

Traditionnellement, la première réunion de la ZN est l'occasion de clore officiellement les projets qui sont en vente depuis au moins un an. Cette année, douze projets comprenant 23 normes au total étaient concernés, les normes sur la maintenance des structures porteuses formant l'essentiel.

Outre la publication d'une nouvelle version du cahier technique SIA 2001 *Isolants thermiques – valeurs déclarées de conductivité thermique*, la ZN a donné le feu vert à la révision de la norme SIA 343 *Portes*. Les propositions de révision des normes SIA 241 *Travaux de menuiserie*, SIA 244 *Pierre artificielle*, SIA 246 *Pierre naturelle* et SIA 248 *Carrelages* ont également été adoptées. D'autres demandes de projets détaillés sur ces sujets doivent encore être formulées. La ZN a également consacré beaucoup de temps à débattre de sa propre organisation. On constate une hausse de la réalisation de projets transdisciplinaires, que l'on peut difficilement rattacher à un seul secteur. Tous touchent à la durabilité, à la sobriété

mais aussi à l'informatique. Le classement traditionnel n'offrant plus aucune solution satisfaisante, une nouvelle structure d'encadrement adaptée doit être définie.

Markus Gehri, responsable Normes et Règlements SIA, markus.gehri@sia.ch

AFFILIATIONS À LA SIA AU 2^E SEMESTRE 2012

Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2012, la SIA a accueilli 25 nouveaux membres bureaux et 13 succursales de bureaux déjà affiliés. 203 personnes ont rejoint la SIA à titre individuel. Huit professionnels et 17 étudiants ont obtenu le statut de membre associé. En outre, la SIA a accueilli une organisation à titre de partenaire.

La direction et le secrétariat général remercient ses nouveaux membres pour l'intérêt et la confiance qu'ils portent à la SIA et leur souhaitent la bienvenue !

NOUVEAUX MEMBRES RÉGION ROMANDIE

MEMBRE BUREAUX

ASSCO Engineering Monthey SA, Monthey
Massimo Lopreno Architectes SA, Genève

MEMBRES SUCCURSALES DE BUREAUX

Edy Toscano AG, Engineering & Consulting, Lausanne
Emch+Berger Holding AG, Bienne
Emch+Berger Holding AG, Lausanne
Enerpeak Salzmänn AG, Electrical Engineering, Nyon
Enerpeak Salzmänn AG, Electrical Engineering, Visp
Lombardi SA Ingénieur Conseils, Granges-Paccot

MEMBRES INDIVIDUELS

Section Fribourg
Lehmann Philipp, arch. dipl. ETH, Zurich
Section Genève
Accardo Giovanni, ing. civil dipl. EPF, Préverenges
Assaly Hakam, arch. HES/REG A, Genève
Calanchini Andrea, arch. dipl. EPF, Genève
Durisch Yannis, arch. dipl. EPF, Genève
Fernandes da Silva Silvia, arch. dipl. EPF, Genève
Hertel Alexander, arch. dipl. EPF, Greng
Honjo Knodel Susan, arch. dipl., Collonge-Bellerive
Kaczmarek Andrew, arch. dipl. EPF, Conches
Leclerc Didier, arch. dipl. EIG/EAUG/REG A, Genève
Le Dorze Jérôme, arch. dipl. DPLG, Londres
Sanchez Alberto, arch. dipl. EPF, Archamps

Stella Alvarez Isabel Cristina, MSc arch. EPF, Vernier
Wasser Frédéric, ing. dipl. géom. EPF, Tannay
Yersin Guillaume, dipl. arch. ETH, Genève

Section Neuchâtel

Fankhauser Tamás, ing. civil dipl. EPF, Lausanne
Monteserin Mikael, arch. dipl. EPF, Bienne

Section Vaud

Benito León Maria Angeles, arch. dipl., Lausanne
Berutto Christian, arch. HES/REG A, Lausanne
Castonguay Mario, B. ing., Blonay
Cotting Catherine, arch. dipl. EPF, Lausanne
Drygajlo Anna, arch. dipl. EPF, Morges
Dupraz Anne, arch. dipl. EPF, Lausanne
Dupraz Denise, arch. dipl., Epalinges
Franco Enrico, dr. arch. dipl. REG A, Padova
Hassan Tarik, dipl. postgrade EPF, Nyon
Joud Christophe, MSc arch., Lausanne
Kravtschenko Youri, MSc arch. EPF, Genève
Mneimne Said, BSc ing., MA, Concise
Mossi Michele, dr. ès sciences, ing. dipl. phys. EPF, Ecublens
Nicholl Cian, dipl. arch. REG A, Lausanne
Portilla Kawamura Key, dipl. arch. REG A, Lausanne
Rahal Faouzi, arch. dipl., Genève
Sandberg Greenock Harry, arch. dipl., Vésénaz
Tan Christopher, arch. dipl. EPF, Vevey

Section Valais

Bischoff Valérie, ing. méc. dipl. EPF, Mase
Bonadio Gregorio, ing. él. dipl. EPF, Sion
Gantard Thomas, arch. dipl., Paris
Jäger Benedikt, arch. dipl. ETH, Brig
Rossier Georges, ing. gén. rural - envir. EPF, Sion

MEMBRES ASSOCIÉS

Section Genève

Bongard Lionel, arch. EAAL, Lausanne

MEMBRES ÉTUDIANTS

Section Vaud

Albaladejo Pomares Jorge, Renens

ORGANISATION À TITRE DE PARTENAIRE

Département des constructions de la Ville de Bienne

Informations

Contact pour membres et toutes les personnes intéressées: Tél. 044 283 15 01, member@sia.ch
SIA-Service pour membres bureaux:
Tél. 044 283 63 63, contact@siaservice.ch
Informations et prestations : www.siaservice.ch

INVITATION À LA CONSULTATION DES NORMES SIA 256 ET SIA 118/256

La SIA met en consultation les projets de normes suivants :

- SIA 256 *Faux-plafonds*
- SIA 118/256 *Conditions générales relatives aux faux-plafonds*

Les projets de normes mis en consultation (en version allemande) et le formulaire électronique sont disponibles sur le site Internet de la SIA, où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent être soumis jusqu'au 19 avril 2013 au service des normes par courriel sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme (PDF, lettres etc.). *sia*

Consultation SIA 256 et SIA 118/256

Délais pour prise de position: 19 avril 2013

Contact: g.iuseppemartino@sia.ch

Projets et formulaire: www.sia.ch/consultations

FORUM BÂTIR ET PLANIFIER 2013: LES ESPACES OUVERTS FONT-ILS LA VILLE?



DalmannKai, Hamburg, bureau KCAP, © Elbe&Flut

La 9^e édition du forum Bâtir et Planifier, organisé par la SIA Vaud et la FSU romande, explore le vide. Autrement dit, les espaces publics, les routes, les parcs, les espaces agricoles, naturels ou urbains qui se caractérisent par leur disponibilité – actuelle ou à plus ou moins long terme – et par l'intérêt qu'il y a à les révéler puis à les mettre en valeur.

Les vides sont potentiellement porteurs d'urbanité, de valeur paysagère, ils sont les nécessaires « poumons verts » et lieux de rencontre, les « cœurs » de la ville compacte et diffuse. En ce sens, ils constituent un outil majeur du projet d'aménagement. Dans le cadre du forum, les réflexions se feront à différentes échelles, par le croisement de

regards professionnels de diverses origines: architecture, urbanisme, paysagisme, design, politique. Christophe Girot, professeur de paysage à l'EPF de Zurich, s'interrogera sur le sens public que nous accordons au paysage aujourd'hui. Ute Schneider, directrice du bureau KCAP Zurich, se demandera si l'espace ouvert est un élément indispensable pour fonder un quartier urbain agréable. L'architecte genevois Jean-Paul Jaccaud abordera quant à lui la question au travers du projet « Cour de Gare » à Sion. Enfin, le designer zurichois Ruedi Baur expliquera, à l'aide de projets personnels, comment l'on peut illustrer et raconter l'espace public, pour en donner du sens. Relevons encore la présence d'un invité spécial, Philippe Biéler, président de Patrimoine Suisse, qui interviendra lors de la table ronde, en deuxième partie d'après-midi.

Le forum s'adresse aux professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et de la construction, ainsi qu'aux collaborateurs des services constructeurs des cantons et des communes de Suisse romande. La participation, sur inscription, est gratuite. *sia-section Vaud*

Forum Bâtir et Planifier

Jeudi 18 avril 2013

13h00, aula de l'Idheap, Lausanne

Informations et inscription:

www.sia-vaud.ch et www.fsu-r.ch

« JOURNÉES SIA DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIEURIE CONTEMPORAINES » AU PRINTEMPS 2014



Lancée en 2006 dans le canton de Vaud, la 15ⁿ de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines est devenue, au fil des éditions, un rendez-vous culturel d'envergure nationale.

Il donne l'occasion, à un public non professionnel, de s'informer in situ sur le travail réalisé par les spécialistes SIA.

En 2012, année anniversaire de la SIA, les 18 sections de la SIA ont, pour la première fois, toutes participé à la manifestation en permettant à près de 25 000 visiteurs de découvrir 332 ouvrages.

Couronnée de succès, la 15ⁿ compte bien continuer sur sa lancée. L'expérience a toutefois montré que le rythme annuel est trop dense, en particulier pour les petites sections qui manquent tout simplement de projets.

La manifestation aura donc désormais lieu tous les deux ans, le laps de temps entre deux manifestations permettant d'apporter des améliorations conceptuelles et de développer des thématiques et événements autour des portes ouvertes.

Ainsi, l'événement se tiendra les années paires, alternant, les années impaires, avec la distinction SIA Umsicht – Regards – Sguardi qui adopte son nouveau rythme bisannuel dès son édition 2013. De plus, les projets d'ingénierie restant, aujourd'hui encore, sous-représentés dans le cadre de la 15ⁿ, le comité d'organisation envisage d'étendre la manifestation aux projets en cours. En effet, il n'est souvent plus possible de visiter les grands projets d'infrastructures après leur inauguration comme c'est le cas, par exemple, pour les tunnels.

Enfin, en raison de la faible fréquence des visites en semaine, il est prévu, à compter de sa prochaine édition en 2014, de concentrer la manifestation sur un week-end prolongé (trois jours) au lieu des neuf journées qui lui étaient consacrées jusqu'ici. Cette modification implique également de rebaptiser la manifestation. Sa nouvelle appellation à partir de maintenant est: Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines. *sia*

form

Rénovation: enjeux, choix techniques et constructifs
9 avril 2013
Sion, 8h30 – 17h30
Code: FE3
Information et inscription: www.fe3.ch

Minergie-ECO® 2011
17 avril 2013
Fribourg
Code: Minergie
Information et inscription: www.fe3.ch

Rénovation: enjeux, choix techniques et constructifs
23 avril 2013
Fribourg, 8h30 – 17h30
Code: FE3
Information et inscription: www.fe3.ch

La voie SIA vers l'efficacité énergétique
24 avril 2013
Lausanne, 13h30 – 17h30
Code: EPF04-13
Information et inscription: www.sia.ch/form

Evaluer des projets selon le développement durable
25 – 26 avril 2013
Bienne
Code: sanu-13GEEP
Information et inscription: www.sanu.ch